

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2023

### IV - FINANCES

#### **Rapport n°2 : Adoption des tarifs de sorties du CLAC et du Service Jeunesse hors territoire de la communauté de communes**

Dans le cadre de la prise de la compétence « Petite Enfance - Enfance – Jeunesse », Madame la Présidente propose de fixer un tarif pour les sorties hors du territoire de la Communauté de communes à **cinq (5) euros par enfant**, afin de participer aux coûts des déplacements, activités culturelles et sportives et sorties diverses.